

### Ajournement

la chasse aux commandes pour exportation après l'achèvement de ses nouvelles installations à Winnipeg, cette dernière a fait savoir à la maison Sherritt Mint qu'elle devrait se retirer doucement du secteur de l'exportation pour le lui abandonner entièrement. Elle fait en outre remarquer que la Monnaie royale canadienne fait, à son avis, concurrence au secteur privé.

Une autre entreprise de frappe de monnaie, la Lombardo Mint de Sherbrooke, au Québec, m'a également écrit pour attirer mon attention sur un autre genre de conflit, car le ministère de l'Industrie et du Commerce essayait de l'aider à obtenir des contrats de frappe de monnaie. Elle avait pratiquement réussi à décrocher une très importante commande de la Banque du Mexique; malheureusement, elle n'y a pas réussi en raison d'atermoiements de la part du gouvernement canadien, et c'est une société allemande qui a obtenu le contrat. Elle a cependant découvert que la Monnaie royale canadienne lui faisait concurrence, et elle estime que le gouvernement canadien devrait donner une chance à l'industrie privée plutôt que lui faire concurrence. La concurrence n'existe pas seulement dans le domaine de la frappe de la monnaie, monsieur l'Orateur. La Monnaie royale frappe aussi des médailles, par exemple, et certaines autres pièces que les chasseurs de souvenirs aiment collectionner.

Dans ma question, je demandais en outre si on avait pris des garanties pour veiller à ce que les contribuables canadiens ne soient pas obligés de subventionner les devises d'autres pays. Ce contrat touchait 7 autres pays et 6 millions et demi de pièces de monnaie. Le gouvernement canadien se lance trop souvent dans des entreprises qu'il trouve non rentables, et c'est évidemment le contribuable qui finit par porter le fardeau. Le ministre a dit, en réponse à cette partie de la question, qu'il n'y avait aucune raison pour que la Monnaie royale canadienne ne rentabilise pas au maximum ses activités, puis le ministre a abordé la question de la concurrence.

J'aimerais me reporter à la dernière édition des comptes publics du Canada, 1976, dans laquelle figurent les états financiers de la Monnaie royale canadienne. Il est vrai que la Monnaie a réalisé des profits en 1974 et 1975, soit 1 million de dollars en 1974 et près de 3 millions de dollars en 1975. Je crois toutefois qu'il est intéressant de remarquer qu'en ce qui a trait aux recettes de 1975, \$675,000 seulement provenaient de contrats conclus avec des pays étrangers. Parmi les autres sources de revenus, on remarque la frappe de pièces de monnaie canadiennes, de pièces de collectionneurs, de pièces olympiques et l'affinage. Les recettes brutes réalisées grâce à des contrats conclus avec l'étranger n'ont été que de \$675,000. Malheureusement, de la manière dont les comptes sont tenus, il n'y a aucune façon de dire si un contrat donné, et surtout ces contrats avec l'étranger, a augmenté ou diminué les recettes d'exploitation de la Monnaie. De toute façon, le gouvernement du Canada a investi quelque 31 millions de dollars dans la Monnaie, et on peut difficilement qualifier un profit de 3 millions de trop généreux.

**M. Rod Blaker (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur l'Orateur, j'essaierai de reprendre les remarques du député dans l'ordre où elles

[M. Clarke.]

ont été faites. Il a effectivement demandé le 31 mars si Shaul Eisenberg avait ou non agi de quelque façon comme agent de vente de pièces ou de flans pour le compte de la Monnaie royale canadienne. Le ministre avait alors répondu qu'il ne croyait pas que la question était sérieuse. Dans la mesure où le député veut que le ministère, moi-même ou le ministre prenions cette question au sérieux, c'est ce que je ferai ici même. La réponse est que M. Eisenberg n'a pas agi et n'agit pas à l'heure actuelle comme agent de la Monnaie royale canadienne. Je ne me prononcerai pas sur l'avenir.

Au sujet de ses commentaires concernant la concurrence entre la Monnaie royale canadienne et les entreprises privées au Canada, le député a pu être un peu sélectif dans ses observations sur Sherritt Mint. J'ai ici un article paru dans le magazine du *Financial Post* de mars 1977 où, parlant de cette question même de la concurrence entre la Monnaie royale canadienne et la Sherritt Mint, le président de cette société, M. Pearce, a dit:

«Je devrai peut-être être un peu plus rapide», admet-il. Il espère que Sherritt et la MRC auront l'occasion de collaborer de façon profitable et mentionne un cas où ils l'ont déjà fait.

Quant à Lombardo Mint, je pense que la réponse est évidente: Cela n'a fait aucune différence que Lombardo ait cherché à décrocher un certain contrat du Mexique ou que la Monnaie royale canadienne ait été en lice puisque le contrat est allé à l'Allemagne.

Quant aux remarques du député au sujet du subventionnement de devises étrangères et quant à savoir si le public subventionne de quelque façon les coûts de production de la Monnaie royale canadienne, la réponse est non. Tous les contrats acceptés par la Monnaie sont habituellement exécutés à profit et, lorsqu'ils ne le sont pas, ce qui est rare, la Monnaie royale peut faire ses frais. Dans ces cas, ils sont acceptés pour garder les employés au travail et utiliser les installations de la Monnaie et le plus grand nombre d'employés possible.

Il est notoire que la Monnaie royale canadienne a acquis une excellente réputation dans le monde pour ce qui est de la qualité de son travail et aussi parce qu'elle sait mener à bien des programmes importants, comme le programme de monnaie olympique. La Monnaie royale canadienne réussit aussi à obtenir des contrats lucratifs à l'étranger, ce qui confirme l'excellence de ses activités. Dans la mesure où les installations qui servent déjà à la production de notre propre monnaie canadienne peuvent être utilisées pour satisfaire les besoins d'autres clients sur un marché concurrentiel libre, rien n'empêche la Monnaie canadienne d'augmenter le plus possible sa production et ses bénéfices. Ainsi, elle utilise pleinement ses installations et offre de façon permanente des emplois à un grand nombre de Canadiens.

Autre élément non négligeable: la répercussion qu'ont les activités de la Monnaie royale canadienne sur d'autres industries canadiennes qui s'occupent de la transformation des matières premières ou de la fabrication de sous-produits pour les consommateurs canadiens et étrangers. Par conséquent, les contrats que décroche la Monnaie royale canadienne à l'étranger profitent non seulement à l'Hôtel de la monnaie, mais aussi à d'autres secteurs importants de l'industrie canadienne.